



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE VILLENEUVE LES MAGUELONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DECISION N° 2024/05

VU le code de l'action sociale et des familles et plus particulièrement l'article R123-21 portant délégation de missions complémentaires ;

VU la délibération du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale du 25 août 2020 relative à la décision de donner délégation de missions complémentaires à Madame la Présidente ;

CONSIDERANT la difficulté financière passagère rencontrée par une personne qui réside sur la commune,

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur, âgé de 57 ans, vit avec sa femme et leur fils de 19 ans. Ils perçoivent 563€ d'ASS et 356,46€ de RSA. Auparavant suivis par le Département, une mesure d'Accompagnement Social Lié au Logement a été mise en place pour les aider dans la gestion de leur budget. Cela a permis d'apurer la dette locative, reste une facture d'électricité de 416,99€ pour laquelle le FSL n'a pu être sollicité car déjà en cours de remboursement, le Département a accordé quant à lui 200€.

Reste la somme de 166,99€ pour laquelle le CCAS est sollicité, l'aide serait directement versée à EDF.

ARTICLE 2 :

Cette décision sera communiquée lors de la réunion du Conseil d'Administration du CCAS ainsi qu'à Monsieur Le Préfet.

ARTICLE 3 : Madame la Présidente du CCAS et Monsieur le Trésorier Principal de Montpellier sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

FAIT A VILLENEUVE LES MAGUELONE LE 28 FEVRIER 2024.

Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le... 11 MARS 2024 -
Et publication le..... 11 MARS 2024 -

La Présidente du CCAS,
Vice-présidente de Montpellier
Méditerranée Métropole,
Yvonique NEGRET



La présente décision sera publiée par voie électronique sur le site internet de la mairie, et transmise à Monsieur le Préfet de l'Hérault. La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.